



Commune de BROCHON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 02 MARS 2023 À 18H45**

Date de convocation : 24 février 2023

PRÉSENTS : Mesdames Véronique BARDET, Martine FILLOD, Djamila GHAMMAD
Messieurs Dominique DUPONT, Mathieu ANDRÉ, Denis DERREZ, Philippe
DIDIER, Brahim EL GARTI, Olivier GAUGRY, André GEOFFROY, Joël
JALLET

ABSENT EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Madame Martine POTOT pouvoir à Madame Martine FILLOD
Monsieur Joffrey LAMBERT pouvoir à Monsieur Joël JALLET
Monsieur Philippe SOVCIK pouvoir à Madame Véronique BARDET

A été nommée **secrétaire de séance** : Madame Martine FILLOD.

Début de séance : 18h45

Les points 3, 4 et 5 sont annulés suite erreur

1- Ordre du jour :

- Approbation du Compte-rendu du 26 janvier 2023
- Présentation et vote du compte de gestion
- Présentation et vote du compte administratif
- Affectation des résultats
- Vente de l'ancien atelier communal
- Cession de matériel à la société de chasse de Brochon
- Demande de subvention pour les travaux de l'école (volets roulants et porte de secours)
- Demande de subvention pour l'espace de loisirs (modules VTT et barrières d'entrée)
- Modification de la délibération concernant les travaux de l'église
- Participation communale au transport des collégiens (BFC)
- Informations
- Questions diverses
- Remerciements

2- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 janvier 2023 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 26 janvier 2023.

Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

3- Présentation et vote du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion 2022 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4- Présentation et vote du compte administratif 2022 Annulé et reporté

Monsieur le Maire quitte la séance avant de procéder au vote du compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

		PREVUS	REALISE	RAR	RESULTAT
INVESTISSEMENT	Dépenses	297 593,15	126 277,86	1 600,00	-980,97
	Recettes	297 593,15	111 300,85	11 854,00	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	588 917,15	385 826,86		218 710,23
	Recettes	588 917,15	464 723,94		
RESULTAT GLOBAL					217 729,26

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5- Affectation des résultats 2022 Annulé et reporté

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

CONSIDERANT qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

▪ Excédent de fonctionnement	78 897,08
▪ Excédent reporté	139 813,15
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	218 710,23
▪ Déficit d'investissement	- 14 927,01
▪ Excédent reporté	3 692,04
▪ Restes à réaliser	10 254,00
Soit un déficit d'investissement cumulé de	- 980,97

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2021 : EXCEDENT	218 710,23
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	980,97
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	217 729,26
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) / DÉFICITAIRE	-980,97

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6- Vente de l'ancien atelier communal

Le projet d'extension de la maison de retraite « La Croix Violette » qui avait été présenté à un précédent conseil va voir le jour.

Ce projet a pour objectif l'accompagnement des personnes fragilisées au quotidien, complété par une ouverture de l'établissement sur l'extérieur tout en structurant un pôle santé sur le site.

Pour un besoin technique de réalisation de ce projet, ils se proposent d'acquérir le terrain et le bâtiment situé sur la parcelle AC 164 d'une surface de 133 m², pour un montant de 100 000.00 € (cent mille euros).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition d'achat pour la réalisation du projet pour un montant de 100 000.00 € (cent mille euros)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7- Cession de matériel à la société de chasse de Brochon

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de céder une débroussailleuse CARROY à la société de chasse qui nécessite des travaux de réparations à hauteur de 1 000.00 € (devis à l'appui), qui seront effectués par leurs soins, pour un euro symbolique.
La société s'engage en contre partie à entretenir les chemins de bois. Une convention sera établie dans ce sens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de cession de ce matériel

FIXE le prix de vente à 1 euro symbolique

PRECISE qu'il conviendra de sortir le matériel de l'inventaire communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7- Demande de subvention pour les travaux de l'école (volets roulants et porte de secours)

Avant la restitution du scolaire aux communes, la Communauté de communes avait remplacé les fenêtres et deux portes des classes de notre école. Les rideaux n'ont pas été remplacés, ni la porte de l'issue de secours d'une des deux classes. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'achat de volets roulants et d'une porte et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'achat de volets roulants et d'une porte d'un montant HT de 11 356,00€

SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte d'Or »

PRECISE que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget de la commune

S'ENGAGE à ne pas signer de devis avant l'attribution de la subvention

DEFINI le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil Départemental	Sollicitée	10 000,00 € HT	50%	5 000,00 € HT
Municipalité		Reste à charge		6 356,00 € HT

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8- Demande de subvention pour l'espace de loisirs (modules VTT et barrière d'entrée)

Dans la continuité de l'aménagement d'un terrain de loisirs, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions auprès du Conseil Départemental pour l'achat de modules VTT et de barrières d'entrée pour ce terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'achat de modules VTT et de barrières pour l'entrée d'un montant HT de 7 662,00€

SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte d'Or »

PRECISE que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget de la commune

S'ENGAGE à ne pas signer de devis avant l'attribution de la subvention

DEFINI le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil Départemental	Sollicitée	7 662.00 € HT	50%	3 831,00 € HT
Municipalité		Reste à charge		3 831.00 € HT

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9- Modification de la délibération concernant les travaux de l'église

Annule et remplace la délibération n°01/2023 du 27 janvier 2023

Lors du dernier conseil il avait été proposé un projet de réfection de l'église (dépose des 2 cloches, reprise électrique, toit du clocher et beffroi) pour un montant total de 200 000.00 € HT.

Pour cette année 2023, sera effectué la dépose des 2 cloches dans un premier temps, pour un montant de 28 056,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le projet de dépose de 2 cloches pour un montant HT de 28 056,00 €

SOLLICITE :

- le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Patrimoine Communal Côte d'Or »

PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget de la commune

S'ENGAGE à ne pas signer le devis avant l'attribution des subventions

DEFINI le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil Départemental	Sollicitée	28 056 €	30%	8 416,80 €
Autofinancement			70%	19 639,20 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

10- Participation communale au transport des collégiens

Le règlement de la Région BFC stipule que lorsqu'un enfant habite la commune dans laquelle est situé le collège, il ne peut bénéficier de la gratuité des transports. Le Région BFC demande 190.00 € par enfant ayant utilisé le transport scolaire de Brochon au collège « La Champagne » pendant l'année scolaire.

Jusqu'à présent, la commune participait au coût du transport de chaque enfant concerné à hauteur de 50%, les 50 autres pourcents restant à la charge de la famille.

Au vu des problèmes rencontrés avec ces dernières, une question se pose :

« Devons-nous continuer à prendre en charge 50% de la carte de transport ? »

Ce système de prise en charge à 50% par la commune sera maintenue pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023.

A partir de la rentrée scolaire 2023, les demandes seront étudiées au cas par cas.

11- Informations

- Projet ENEDIS : panneaux photovoltaïques
- Ferme CERES : panneaux solaires
- Convention escalade : un RDV est prévu le lundi 6 mars avec la sous-préfète
- Grève du 7 mars : les classes du RPI seront fermées
- Le jeudi 16 mars, une réunion avec des professionnels et la gendarmerie est proposée aux conseillers municipaux pour le projet concernant la vidéo protection
- Le mercredi 22 mars, la commission d'attribution des subventions aux associations se réunira pour étudier les demandes et proposer les sommes allouées à chacune au vote du prochain conseil.
- Bosquet comestible : un devis pour 22 plantes aromatiques a été fait. Il s'élève à 96,60 € TTC. Une date sera retenue lorsque les plants seront reçus.

- Appels d'offres pour la réfection de haut du village : 7 offres ont été reçues et une première analyse est en cours. Au niveau coût, 6 offres se tiennent, la 7^{ème} étant plus élevée.

Fin de séance : 21H15

Brochon, le 6 mars 2023

La secrétaire de séance,
Martine FILLOD



Le Maire,
Dominique DUPONT

